

CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le 11 mars 2024, à 20 heures 30.

Ordre du jour :

- Demande DETR 2024
- Autorisation dépenses investissement
- Questions diverses

En Mairie, le 07 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas VIROT.

Présents : Franck BARRET, Michelle COMBET BLANC, Colette CONTET, Annick GUILLAUMOT, Bénédicte MAUSSIRE, Thomas PARICAUD, Aurélien THEVENOT, Lionel VALDENNAIRE, Nicolas VIROT.

Absents excusés : Vincent TERREAUX
Absent non excusé : néant

Michelle COMBET BLANC a été élue secrétaire.

➤15/2024 Réhabilitation d'un immeuble en local artisanal (micro-brasserie) demande de subvention à l'Etat DETR. Annule et remplace la délibération 08-2024 du 23 janvier 2024

Dans le cadre des études du Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère de 2015, il a été mis en évidence la nécessité de retrouver des lieux de rencontre et d'animation au centre du village tout en mettant en valeur notre patrimoine urbain et touristique.

La commune a engagé les démarches d'acquisition immobilière du 26 grand'rue dans cette optique.

L'installation d'un artisan concourt à dynamiser une activité économique spécifique. En effet la nature même de l'activité renforcera l'attractivité de l'agglomération de Vesoul.

Dans un esprit de recherche de convivialité, une offre de petite restauration sera proposée. Il sera également installé un espace de vente permettant la mise en valeur des produits locaux.

L'ouverture de l'activité auprès de public diversifié au travers de journées découvertes associées à des événements pédagogiques est un axe fort du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 336 300 € HT et d'arrêter les modalités de financement.

- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2024 à hauteur de 134 520 € soit 40 %.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subvention DETR / DSIL 40 % : 134 520 €
 - subvention Département 10 % 33 630 €
 - Conseil Régional 20 % 67 260 €
 - Union Européenne 10 % : 33 630 €
 - autofinancement 67 260 €
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Pour 9

Contre 0

Abstention 0

➤16/2024 Réhabilitation d'un immeuble en gîte d'accueil vélos demande de subvention à l'Etat DETR. Annule et remplace la délibération 13-2024 du 23 janvier 2024

Dans le cadre des études du Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère de 2015, il a été mis en évidence la nécessité de retrouver des lieux de rencontre et d'animation au centre du village tout en mettant en valeur notre patrimoine urbain et touristique.

La commune a engagé les démarches d'acquisition immobilière du 26 grand'rue en parallèle d'une étude d'opportunité d'une offre touristique avec Destination 70 dans cette optique.

Ce projet s'inscrit également dans la démarche « Département Vélo » et du label « Territoire Vélo » de la CAV. L'implantation du gîte permettra la connexion aux différents réseaux cyclables situés à proximité : voie bleue et Charles le Téméraire.

Afin d'intégrer le projet dans la transition écologique, l'immeuble fera l'objet d'une performance énergétique adaptée à l'usage spécifique du gîte. Les énergies renouvelables seront utilisées pour le chauffage du bâtiment par l'installation d'une pompe à chaleur.

Un dispositif de récupération des eaux pluviales sera incorporé en fonction des besoins exprimés.

Des aménagements paysagers seront mis en œuvre notamment par la plantation d'espèces arborés adaptés au réchauffement climatique.

Compte tenu du règlement patrimonial, il n'est pas envisageable d'utiliser l'énergie solaire sur ce bâtiment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 387 000 € HT et d'arrêter les modalités de financement.
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2024 à hauteur de 154 800 € soit 40 %.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subvention DETR / DSIL 40 % : 154 800 €
 - subvention Département 10 % : 38 700 €
 - Conseil Régional 20 % : 77 400 €
 - Union Européenne : 38 700 €
 - autofinancement : 77 260 €
 - de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Pour 9

Contre 0

Abstention 0

➤ **17/2024 Autorisation de mandater les dépenses investissement avant le vote du budget 2024**

Le conseil Municipal, en référence à l'article L1612-1 du CGCT, autorise l'ordonnateur à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des montants inscrits au budget 2023 par chapitre budgétaire, et doit préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés. Ces crédits seront repris obligatoirement au budget primitif 2024.

Budget Principal :

Chapitre	Budget 2023	25 %
Chapitre 21 Immo en cours	991 280.00 €	247 820.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses investissement avant le vote du budget 2024.

Pour 9

Contre 0

Abstention 0

➤ **Questions diverses**

Les travaux de voirie suivants seront inscrits à l'aide départementale : enrobé Impasse Gradion et enduit rue des Auches début chemin des Voies de Velle.

Franck BARRET	Michelle COMBET BLANC	Colette CONTET	Annick GUILLAUMOT
Bénédicte MAUSSIRE	Thomas PARICAUD	Vincent TERREAUX ABSENT EXCUSE	Aurélien THEVENOT
Lionel VALDENAIRE	Nicolas VIROT		